|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CoRLogo_FR |  | L:\European Entrepreneurial Region\Logos\New logos 2017\3231 EER label.jpg |

**FR**

**Prix de la région européenne entreprenante 2020**

**Comment se porter candidat?**

**Qu'est-ce que la REE?**

Le prix de la Région européenne entreprenante (REE) est une initiative du Comité des régions qui distingue et récompense les régions et les villes de l’UE qui, quelle que soit leur taille, leurs richesses ou leurs compétences, développent des **stratégies entrepreneuriales** exceptionnelles et **tournées vers l’avenir**. Le titre de «Région européenne entreprenante» est décerné pour une année donnée aux territoires qui auront présenté la stratégie politique la plus crédible, la plus visible, la plus tournée vers l’avenir et la plus prometteuse.

Cette initiative poursuit un double objectif:

* contribuer à la mise en œuvre en partenariat du **Small Business Act** (SBA);
* présenter une **utilisation optimale des fonds de l’UE et des autres fonds publics** orientée vers le développement d’une politique entrepreneuriale au sein d’une région donnée.

Grâce à l’initiative REE, le Comité des régions (CdR) contribue à intégrer les principes du SBA aux niveaux régional et local. Le label REE offre aux acteurs locaux et régionaux la possibilité de mettre en exergue le rôle primordial que jouent les PME et les entrepreneurs dans le renforcement de la résilience de l’économie. En exploitant leur capacité à créer de la croissance et des emplois, le label REE permet aux régions de l’UE de progresser sur la voie de la reprise économique.

Le système de la REE est mis en œuvre selon les principes de la **gouvernance à niveaux multiples**; il s’agit de promouvoir les communautés régionales de la REE au sein desquelles sont représentés à la fois des acteurs régionaux et locaux. L’initiative REE incite fortement les responsables politiques et les acteurs concernés à développer conjointement des stratégies de mise en œuvre des principes du SBA tels que «créer un environnement dans lequel les entrepreneurs et les entreprises peuvent prospérer», «Think Small First» (priorité aux PME), «assurer la réactivité des administrations aux besoins des PME» et «encourager et aider les PME à tirer parti de la croissance des marchés». Ainsi, l’initiative REE favorise l’essor de régions entrepreneuriales, dynamiques et écologiques dans l’ensemble de l’Europe.

Jusqu’à présent, le label REE a été décerné à vingt-sept régions européennes:

* **2011**: Brandebourg (Allemagne), comté de Kerry (Irlande) et région de Murcie (Espagne);
* **2012**: Catalogne (Espagne), Helsinki-Uusimaa (Finlande) et Trnava (Slovaquie);
* **2013**: Nord -Pas-de-Calais (France), Danemark du Sud et Styrie (Autriche);
* **2014**: Flandre (Belgique), Marches (Italie) et Brabant-Septentrional (Pays-Bas);
* **2015**: Lisbonne (Portugal), Irlande du Nord (Royaume-Uni) et région de Valence (Espagne);
* **2016**: Glasgow (Royaume-Uni), Lombardie (Italie) et Petite-Pologne (Pologne);
* **2017**: Estrémadure (Espagne), Basse-Autriche (Autriche) et Grèce occidentale (Grèce);
* **2018**: Macédoine centrale (Grèce), Île-de-France (France) et région Nord-Ouest (Irlande).
* **2019**: Asturies (Espagne), Gueldre (Pays-Bas), Thessalie (Grèce)

Le label REE a été créé par le **Comité des régions** en partenariat avec la **Commission européenne** et avec le soutien du **Parlement européen**, du **Comité économique et social européen** et de parties prenantes actives au niveau de l’UE, telles que l’**UEAPME**, **Eurochambres** et **Social Economy Europe**.

Le Comité des régions a lancé l’**appel à candidatures pour l’édition 2020 du prix REE** le 19 novembre 2018. Le délai pour la présentation des candidatures est fixé au **27 mars 2019**.

**Comment se porter candidat?**

En présentant une candidature comprenant les éléments suivants:

* un **formulaire de candidature**, comprenant une fiche d’information sur le territoire candidat, une présentation de sa vision politique, une description du mécanisme de gouvernance prévu pour garantir une mise en œuvre efficace des initiatives REE ainsi qu’un programme d’action et un plan de communication;
* une **déclaration d’engagement politique** démontrant que la stratégie REE est avalisée par les autorités politiques du territoire en question (par exemple l’assemblée ou le gouvernement régional ou d’autres instances investies d’une autorité).

Le formulaire de candidature REE peut être téléchargé sur la page internet de la REE: <https://cor.europa.eu/en/engage/Pages/european-entrepreneurial-region.aspx>

**Critères d’évaluation**

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants:

1. **Vision politique et engagement**

* La candidature démontre l’adoption d’une vision politique tournée vers l’avenir en vue de mettre en application le **SBA pour l’Europe** dans le territoire, en se focalisant le cas échéant sur les priorités actuelles du SBA et sur les principes des initiatives politiques qui y sont liées, comme le plan d’action «Entrepreneuriat 2020», le plan d’action vert pour les PME et l’initiative en faveur des start-up et des scale-up.
* La candidature doit être basée sur une **évaluation réaliste** des points forts et des faiblesses du territoire concerné (**analyse SWOT**) et de ses compétences directes en ce qui concerne les dix principes du SBA. **Le contexte et la situation de départ propres à chaque candidat** sont pris en considération par les membres du jury.
* La vision politique démontre **une valeur ajoutée claire du Prix REE** pour le territoire, notamment pour l’élaboration de ses propres politiques.
* Les objectifs territoriaux REE sont repris dans une **stratégie de développement régional**.
* Les autorités politiques compétentes doivent **s’engager fermement et de manière crédible** à mettre en œuvre la stratégie REE dans leur territoire.

1. **Gouvernance à niveaux multiples, partenariat et coopération**

* La stratégie REE est élaborée et mise en œuvre en suivant une approche de **gouvernance à niveaux multiples** à laquelle participent tant les échelons inférieurs (municipalités, etc.) que, dans la mesure du possible, le niveau national.
* Un large éventail d’**acteurs concernés** est associé à la conception et à l’application de la stratégie REE, notamment les partenaires sociaux, les établissements d’enseignement et de recherche, et la société civile.
* Il existe une volonté avérée **d’échanger les meilleures pratiques avec d’autres régions** et de développer des initiatives de **coopération** spécifiques **avec d’autres régions lauréates du prix**.

1. **Mise en œuvre**

* La stratégie prévoit des **actions concrètes** visant à mettre en œuvre les principes du SBA qui relèvent de la compétence du territoire dans le cadre de l’initiative REE, et **ne se borne pas à faire la synthèse de politiques existantes**.
* La mise en œuvre des mesures REE respecte les principes de la bonne gouvernance et passe notamment par la mise en place de **mécanismes de contrôle et de suivi efficaces**.
* Des **indicateurs** sont définis qui permettront de mesurer les avancées de la mise en œuvre.
* La candidature présente des mesures visant à assurer une **utilisation optimale des Fonds structurels et d’investissement européens** et d’autres fonds publics.
* La candidature démontre la **nature durable des mesures REE au-delà de l’année du Prix**.
* Les actions prévues prennent en considération, dans la mesure du possible, **les dimensions sociales, environnementales et favorables à l’innovation et à une croissance durable** de la politique en faveur des PME.

1. **Communication**

* La candidature comprend un **plan de communication** ambitieux et convaincant qui prévoit des actions spécifiques **au plus haut niveau**, qui visent tous les **principaux groupes cibles** (notamment les PME et d’autres acteurs concernés).
* Le **label REE** sera utilisé pour faire connaître la politique de la région, tant sur son propre territoire qu’au niveau de l’UE.
* Les actions de communication planifiées renforceront **la visibilité de l’UE et du CdR**.

**Éligibilité**

Le label REE est ouvert à toute entité infranationale des États membres dotée de compétences au niveau politique lui permettant de mettre en œuvre une vision entrepreneuriale globale, quelles que soient sa taille, sa richesse ou ses compétences spécifiques. Peu importe qu’une région soit dotée ou non de compétences législatives. Le jury prend en compte le budget de chaque candidat, les défis structurels et territoriaux auxquels il est confronté et sa situation économique de départ. Le label demeure accessible non seulement aux régions qui réussissent mais également à celles qui, alors qu’elles connaissent un retard de développement, s’engagent à mettre en œuvre les changements nécessaires pour développer leur potentiel entrepreneurial.

Le terme «région» doit s’entendre au sens large, englobant les communautés, communautés autonomes, départements, Länder, provinces, comtés, régions métropolitaines, grandes villes et territoires transfrontaliers dotés de la personnalité juridique tels que les GECT et les Eurorégions. Pour être éligible, le candidat doit disposer de la compétence politique nécessaire pour mettre en œuvre une stratégie politique globale visant à intégrer quelques-uns ou l’ensemble des principes du SBA. Les villes et les régions transfrontalières sont particulièrement encouragées à se porter candidates.

**Calendrier**

|  |  |
| --- | --- |
| * 19 novembre 2018: | Lancement de l’appel à candidatures pour la REE 2020. |
| * 27 mars 2019: | Délai pour la présentation des candidatures. |
| * 25-26 juin 2019: | EER 2020 – remise des labels. |

*Merci de soumettre votre candidature pour le titre de REE 2020 par courrier électronique, accompagné d’une déclaration écrite d’engagement politique, à l’adresse* [*eer-cdr@cor.europa.eu*](mailto:eer-cdr@cor.europa.eu)

***Date-limite de date limite de dépôt des candidatures: le 27 mars 2019***

**Pour en savoir plus:** <https://cor.europa.eu/en/engage/Pages/european-entrepreneurial-region.aspx>

[eer-cdr@cor.europa.eu](mailto:eer-cdr@cor.europa.eu)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_